



## ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le produit biocide:

**FORTOX INSECTICIDE FONGICIDE TOTAL (autre nom commercial: Woodcare Combi Aqua RTU, Embalit Combi DIY-RTU, Technicide M, RA3000 Schimmelwerende houtbescherming exterieur/anti-houtworm/anti-termieten, Owatrol TMU 84 NG, WOOD LOVER WOOD SOS)** est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/06/2026. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

### §2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte d'autorisation :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:  
WoodchemEQ LTD  
Numéro BCE: /  
Unit 3D, North Point House, North points Business Park  
IE T23 AT2P Cork
- Nom commercial du produit: FORTOX INSECTICIDE FONGICIDE TOTAL
- Autre nom commercial : Woodcare Combi Aqua RTU, Embalit Combi DIY-RTU, Technicide M, RA3000  
Schimmelwerende houtbescherming exterieur/anti-houtworm/anti-termieten,  
Owatrol TMU 84 NG, WOOD LOVER WOOD SOS
- Numéro d'autorisation: BE2019-0025-05-01
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public
- But visé par l'emploi du produit:

- o Fongicide
- o Insecticide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6) : 0,253%
Permethrine (CAS 52645-53-1) : 0,266%
Propiconazole (CAS 60207-90-1) : 0,263%

- Substance préoccupante :

Alcohols, C9-11, ethoxylated (CAS -) : 2,0%
---

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:

8 Produits de protection du bois Exclusivement autorisé pour le traitement curatif et/ou préventif du bois en intérieur ou en extérieur.
---

- Date limite d'utilisation : Date de production + 2 ans

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS07	
GHS09	

Mention d'avertissement: Attention

Code H	Description H	Spécification
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Code EUH	Description EUH	Spécification
EUH208	Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction	3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate

Code EUH	Description EUH	Spécification
	allergique.	(IPBC), Propiconazole, Permethrine et 1,2- benzisothiazol-3(2H)- one

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi : Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Organismes cibles :
  - o Anobium punctatum
  - o Hylotrupes bajulus
  - o Lyctus brunneus
  - o Basidiomycètes - champignons lignivores
  - o Reticulitermes sp

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant FORTOX INSECTICIDE FONGICIDE TOTAL (autre nom commercial: Woodcare Combi Aqua RTU, Embalit Combi DIY-RTU, Technicide M, RA3000 Schimmelwerende houtbescherming exterieur/anti-houtworm/anti-termieten, Owatrol TMU 84 NG, WOOD LOVER WOOD SOS):  
  
ENVIROQUEST GPT, GB
- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6):  
  
TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL
- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):  
  
CALDIC DENMARK A/S, DK
- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):  
  
Janssen Pharmaceutica, BE

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés

conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.

- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).
- Les emballages des produits biocides mis sur le marché sous forme d'aérosol satisfont aux dispositions de l'arrêté royal du 31/07/2009 relatif aux générateurs aérosols.
- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Des éventuelles conditions spécifiques, comme mentionnées dans le(s) Règlement(s) d'exécution de la Commission approuvant la/les substance(s) active(s) concernée(s) contribuant à la fonction biocide pour le(s) type(s) de produit(s) pertinent(s), conformément au Règlement (UE) nr 528/2012, doivent être respectées.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Ce produit fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Lignum Dual Purpose Product Family - Famille de produits avec le numéro d'autorisation BE2019-0025-00-00.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H319	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 2
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 3,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Produit dans une famille de produits biocides le 12/7/2019

Modifications administratives d'une autorisation d'un produit dans une famille de produits le 3/3/2021

Modifications administratives d'une autorisation d'un produit dans une famille de produits le 14/5/2021

Amendement d'une autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(*Par A.M. 17/05/2019*)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 15/03/2024